

# ADDITIF AUX CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS AU 01/04/2021

Les dispositions ci-après sont modifiées / complétées comme suit :

## BANQUE À DISTANCE



### ➤ SERVICES EN LIGNE

#### VIREMENTS SEPA

- Emission d'un virement SEPA vers une autre banque
  - Frais par virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 1 500 € ..... **1,00 €**
  - Frais par virement SEPA instantané occasionnel de 1 501 € à 5 000 €\* ..... **3,00 €**

\* Le montant est plafonné à 5 000 € sur l'application mobile.

## VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



### ➤ VIREMENTS<sup>(1)</sup>

#### ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

##### Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via internet	Via application mobile*
Virement occasionnel	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement instantané occasionnel jusqu'à 1 500 €	<b>1,00 €</b>	-	<b>1,00 €</b>
Virement instantané occasionnel de 1 501 € à 5 000 €	<b>3,00 €</b>	-	<b>3,00 €</b>
Virement instantané occasionnel de 5 001 € à 15 000 €	<b>5,00 €</b>	-	-
Virement instantané occasionnel au-delà de 15 000 €	<b>10,00 €</b>	-	-

##### Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via internet	Via application mobile*
Virement occasionnel	<b>3,90 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement permanent	<b>1,65 €/virement</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement instantané occasionnel jusqu'à 1 500 €	<b>3,90 € + 1,00 €</b>	-	<b>1,00 €</b>
Virement instantané occasionnel de 1 501 € à 5 000 €	<b>3,90 € + 3,00 €</b>	-	<b>3,00 €</b>
Virement instantané occasionnel de 5 001 € à 15 000 €	<b>3,90 € + 5,00 €</b>	-	<b>5,00 €</b>
Virement instantané occasionnel au-delà de 15 000 €	<b>3,90 € + 10,00 €</b>	-	-

\* Le montant est plafonné à 5 000 € sur l'application mobile.

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 42 de la brochure). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter au paragraphe « Virements non SEPA » de la rubrique « Opérations internationales », page 39 de la brochure.

## > CHÈQUES

- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**  
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré<sup>(1)</sup>  
(J : date de comptabilisation).
- Délais d'encaissement ou d'indisponibilité sur remise de chèque
  - Lieu de dépôt : en CEGEE ..... **21 jours calendaires maximum<sup>(2)</sup>**
  - Lieu de dépôt : hors CEGEE ..... **30 jours calendaires maximum<sup>(2)</sup>**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



## > OFFRES SATELLIS

### SATELLIS TUTELLES → SATELLIS GESTION

#### L'offre Satellis Tutelles change de dénomination pour s'intituler Satellis Gestion.

Satellis Gestion est une offre groupée de services<sup>(1)</sup> destinée aux représentants légaux professionnels et familiaux comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel, une autorisation de découvert<sup>(2)</sup>, un abonnement à des services de banque à distance, ainsi qu'un chéquier<sup>(2)</sup> destiné au gestionnaire.

#### Cotisation à l'offre groupée de services Satellis Gestion

Sans carte de paiement	<b>1,00 €/mois soit 12,00 €/an</b>
En option : une carte Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	<b>4,14 €/mois soit 49,68 €/an</b>
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	<b>4,14 €/mois soit 49,68 €/an</b>

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

# OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>

## > OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

### ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER EN SAUF BONNE FIN (SBF)<sup>(2)</sup>

- Chèque étranger remis à l'encaissement impayé ..... **43,00 € + frais de banque étrangère**

### ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER EN CRÉDIT APRÈS ENCAISSEMENT (CAE)<sup>(2)</sup>

- Chèque étranger remis à l'encaissement impayé ..... **43,00 € + frais de banque étrangère**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 42 de la brochure).

(2) Disponibilité des fonds, hors délai d'encaissement notifié :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.



CAISSE D'ÉPARGNE  
GRAND EST EUROPE



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directeur et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738 - www.orias.fr.